



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CBC/RADIO-CANADA

**Procès-verbal de la réunion du**

2 mars 2012

Conférence téléphonique

---

**Membres du Conseil présents**

Timothy W. Casgrain, président du Conseil  
Hubert T. Lacroix, président-directeur général  
Linda Black  
Edward Boyd  
Peter Charbonneau  
George Cooper  
Pierre Gingras  
Patricia McIver  
Brian Mitchell (jusqu'à 12 h 30)  
Rémi Racine  
Edna Turpin  
John Young

**Membre du Conseil absent**

Aucun

**Également présents**

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil  
Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires réglementaires (point 2)  
Louis Lalande, vice-président principal, Services français (points 2 et 4)  
Suzanne Morris, vice-présidente et chef de la direction financière (point 2)  
Kirstine Stewart, vice-présidente principale, Services anglais (point 2)  
Michel Tremblay, premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats commerciaux  
Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général  
Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé  
Neil McEneaney, directeur général, Finances et Stratégie, Services anglais (point 2)  
Peter St-Onge, directeur général, Finances et Services de gestion, Services français (points 2 et 4)

**Autres personnes présentes**

Bill Chambers, vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles (point 2)  
Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (point 2)  
Marie-Philippe Bouchard, directrice générale, Planification stratégique, Services français (point 4)  
Stéphanie Malo, première conseillère juridique, Services juridiques (point 4)  
Michael Mooney, premier directeur, Finances et Administration nationales (point 2)  
Robert Trempe, directeur général principal, Groupe Revenus, Services français (point 4)  
Olivier Trudeau, Directeur, Stratégie et commercialisation contenus, Services des revenus (Point 4)  
Jerry Zubryckyj, premier directeur, Planification des ressources et processus des immobilisations (point 2)

---

**1. Ouverture de la séance**

Le président du Conseil ouvre la séance à 11 h.

Hubert T. Lacroix explique l'objectif de la réunion et passe en revue la version révisée du calendrier des réunions du Conseil pour mars 2012.

**2. Plan de communications après l'annonce du budget fédéral**

Bill Chambers offre un aperçu des scénarios de communications relatifs au budget fédéral et des plans de communications de la Société.

Les membres du Conseil s'informent ensuite de la façon dont le public va réagir aux réductions de coûts proposées, des effets sur la Stratégie 2015, et des points de discussion qu'ils devront utiliser.

**3. Budget 2012-2013 – Aperçu général**

Suzanne Morris fait un survol de l'information qui sera présentée à la réunion du Conseil du 20 mars 2012, des hypothèses sur le contexte budgétaire, des budgets proposés pour les trois prochains exercices, et des réductions budgétaires prévues. Hubert T. Lacroix explique les raisons des compressions de personnel proposées.

Les membres du Conseil s'informent ensuite sur plusieurs aspects : processus lié au budget fédéral, Fonds pour l'amélioration de la programmation locale, utilisation des fonds pour les Services anglais, effets sur la programmation, réserve pour éventualités, conséquences du projet de contrat avec Vidéotron pour les Services français, et revenus publicitaires prévus.

Michael Mooney fait le survol des pressions financières et des solutions envisagées pour les trois prochains exercices. Suzanne Morris passe en revue les plans de contingence et les initiatives découlant du Plan d'action pour la réduction du déficit.

Les membres du Conseil demandent ensuite des précisions sur les initiatives de réduction du déficit réservées aux composantes hors médias et sur les plans prévus si les réductions annoncées dans le budget fédéral sont moins importantes que prévu.

Kirstine Stewart et Neil McEneaney font le survol des solutions proposées pour les Services anglais, et des effets sur la programmation. Louis Lalande fait le survol des solutions proposées pour les Services français, et des effets sur la programmation. Suzanne Morris fait le tour des solutions proposées pour les composantes hors médias.

Les membres du Conseil s'informent ensuite sur plusieurs aspects : projet de consolidation immobilière d'Halifax, initiatives touchant les investissements en immobilisations, budget des immobilisations, initiatives visant l'infrastructure de transmission, et réglementation en matière de publicité. Les membres du Conseil félicitent les membres de l'Équipe de la haute direction pour les propositions mises sur pied et la qualité de leur exposé.

#### **4. Contrat avec Vidéotron – Services français**

Louis Lalande présente les quatre grands axes de la stratégie des services spécialisés, et donne un aperçu des ententes actuelles avec Vidéotron et des objectifs, modalités, répercussions et risques de la nouvelle entente proposée.

s.18(b)

Les membres du Conseil demandent ensuite des précisions sur Vidéotron et sur les modalités de la nouvelle entente proposée, sur les contrats de publicité dans les publications du groupe Quebecor Média et sur les risques qui y sont associés. Ils demandent également

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver les contrats proposés pour la distribution du RDI et de la chaîne Explora et pour d'autres services, tels qu'ils sont énoncés dans la résolution détaillée (voir l'annexe 1).

#### **5. Réunions du Conseil en région**

Maryse Bertrand explique la raison pour laquelle les réunions du Conseil se tiendront uniquement à l'intérieur du triangle Montréal-Ottawa-Toronto, à la lumière des pressions financières prévues.

Les membres du Conseil acceptent de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion en personne.

#### **6. Huis clos**

Les membres du Conseil discutent à huis clos, avec Hubert T. Lacroix, Maryse Bertrand et Tranquillo Marrocco, de la réunion du Conseil du 20 mars 2012.

#### **Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 50.

#### **Annexe**

1. Résolution détaillée sur les contrats pour la distribution du RDI et de la chaîne Explora et pour d'autres services

## ANNEXE 1

**Résolution détaillée sur les contrats pour la distribution du RDI et de la chaîne Explora et pour d'autres services**

**ATTENDU QUE** le 8 février 2012, la Société Radio-Canada (la « **Société** ») a conclu une entente de principe avec certaines entreprises de Quebecor Media Inc., notamment Videotron G.P. et Sun Media Corporation (collectivement, le « **groupe QMI** »);

**ATTENDU QUE** l'entente de principe couvre un ensemble de transactions qui seront énoncées dans les contrats liant la Société et le groupe QMI, et que lesdites transactions constituent lesdites transactions prises dans leur ensemble et sont avantageuses pour la Société;

**ATTENDU QUE** les contrats résultant de l'entente de principe viseront principalement à garantir la distribution du RDI et de la chaîne ARTV, une filiale de Radio-Canada, ainsi qu'à assurer la distribution de la nouvelle chaîne Explora;

s.18(a) **ATTENDU QUE** les contrats résultant de l'entente de principe permettront également à la  
s.18(b)

**IL EST RÉSOLU QUE** la Société est par la présente autorisée à conclure, à signer, sous le sceau de la Société Radio-Canada ou autrement, et à remettre les contrats de relatifs à la distribution du signal du RDI et de la chaîne Explora, ainsi que d'autres contrats connexes nécessaires à la prise d'effet de l'entente de principe signée le 8 février 2012, notamment sur l'achat par la Société

réserve de toute autre condition déterminée par deux dirigeants de la Société Radio-Canada, à savoir le directeur général principal, Groupe Revenus, Services français, le vice-président principal, Services français, ou le directeur général, Finances et Services de gestion, Services français (les « **dirigeants** »);

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la Société, en tant qu'actionnaire d'ARTV inc., signifie son acceptation à son Conseil d'administration relativement à la signature d'un contrat de distribution du signal d'ARTV entre ARTV inc. et Videotron G.P. pour une période de

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** deux dirigeants de la Société, ou leur délégué respectif, sont par la présente autorisés et appelés, pour la Société Radio-Canada et en son nom, à signer, sous le sceau de la Société Radio-Canada ou autrement, et à remettre les contrats détaillés et tous les autres documents, instruments et ententes visés par la présente, ainsi qu'à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront, à leur seule et entière discrétion, nécessaires ou souhaitables à l'exécution des résolutions ci-dessus et de la présente, y compris, mais sans s'y limiter, tous les documents et toutes les mesures nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des transactions envisagées dans l'entente de principe conclu le 8 février 2012, sous réserve des modifications décidées par deux dirigeants ou dont deux des dirigeants jugeront la forme et le fond acceptables, la signature et la remise de tous contrats détaillés conformément aux dispositions du présent paragraphe constituant une preuve concluante de cette décision et de cette acceptation.